

STIMULER L'AVANTAGE CANADIEN

**RENDRE L'AGRICULTURE CANADIENNE PLUS PRODUCTIVE ET
PLUS COMPÉTITIVE QUE JAMAIS**

**Mémoire présenté au
Comité permanent des finances de la Chambre des
communes dans le cadre des consultations prébudgétaires
de 2018**

Par

**CropLife Canada,
Le 4 août 2017**

Stimuler l'avantage canadien –

Faire du Canada un chef de file mondial de l'innovation en agriculture

CropLife Canada – QUI NOUS SOMMES

CropLife Canada est l'association commerciale qui représente les fabricants, les concepteurs et les distributeurs d'innovation phytologique, y compris dans le domaine des produits antiparasitaires et de la biotechnologie végétale, utilisés en agriculture, en milieu urbain et dans le secteur de la santé publique. Nous nous engageons à protéger la santé humaine et l'environnement et sommes convaincus de l'importance de stimuler l'innovation par la recherche continue.

CropLife Canada est membre de CropLife International, une fédération internationale qui représente l'industrie des sciences végétales et un réseau d'associations régionales et nationales dans 91 pays.

Notre mission consiste à permettre à l'industrie des sciences végétales de faire profiter les agriculteurs et le public des avantages de ses technologies. Ces avantages se manifestent sous diverses formes, y compris par l'augmentation des exportations de produits agricoles, la création d'emplois, le renforcement de l'économie rurale et l'accroissement des recettes fiscales pour les gouvernements.

SOMMAIRE

Le temps n'a jamais été plus propice qu'aujourd'hui pour renforcer et améliorer l'avantage compétitif du Canada dans le domaine de l'agroalimentaire. L'immense potentiel de l'agriculture canadienne a été reconnu dans le budget de 2017 et par le Conseil consultatif en matière de croissance économique, sous la direction de Dominic Barton. Comme l'écrivait M. Barton dans son rapport :

« Le secteur agroalimentaire du Canada est fort prometteur en raison de la grande richesse naturelle de l'eau et des terres arables, des réalisations uniques en recherche et d'une base exceptionnelle d'entreprises et d'entrepreneurs. Ce secteur est exposé à des tendances favorables du marché mondial, y compris la demande en provenance des économies asiatiques à croissance rapide où la consommation de protéines est à la hausse. Ces actifs, conjugués à l'ampleur des obstacles actuels, amènent les Canadiens à réaliser des gains économiques matériels tout en présentant un plan sur la façon dont le gouvernement et le secteur privé peuvent unir leurs efforts pour libérer le potentiel du Canada dans d'autres secteurs. »

Ce document établit de nobles objectifs, comme accroître la part des exportations mondiales du Canada de l'actuel 5,7 à 8 % pour faire du pays le deuxième plus grand exportateur agricole après les États-Unis. Pour le secteur agroalimentaire, le rapport a pour cible de doubler notre

part des exportations mondiales de l'actuel 2,8 à 5,6 %. Il est évident que ces cibles exigeraient d'importantes augmentations en productivité et en compétitivité pour notre agriculture et notre industrie agroalimentaire.

Nous sommes d'avis que ces augmentations ne peuvent découler que d'initiatives politiques puissantes et significatives de la part du gouvernement fédéral. Si nous souhaitons que l'agriculture canadienne atteigne les objectifs mis de l'avant dans le rapport Barton, CropLife Canada croit qu'il est essentiel que le gouvernement fédéral prenne les mesures suivantes :

- 1. Revoir les mandats de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour y inclure la promotion de l'innovation canadienne.** Pratiquement toutes les mesures d'innovation dont dépend l'agriculture canadienne comme moteur de croissance pour l'économie canadienne sont réglementées par ces deux agences. Leurs mandats actuels respectifs ne comprennent pas la compétitivité des agriculteurs canadiens et des entreprises agroalimentaires à l'échelle de la planète ni la nécessité de commercialiser rapidement les innovations sans compromettre la sécurité. Ces deux agences jouent un rôle critique dans l'aide aux nouvelles technologies et leur adoption. Il est de première importance que le mandat de chacune tienne compte de ce fait.
- 2. Continuer de se concentrer sur l'expansion d'ententes commerciales multilatérales et bilatérales en mettant l'accent sur les barrières non tarifaires au commerce.** À l'étendue du pays, 9 fermes sur 10 dépendent de l'exportation. Ceci représente 210 000 fermes et comprend la plupart des fermes de chacune des provinces. La baisse des droits douaniers imposés à l'échelle du globe est toutefois souvent accompagnée par une augmentation des barrières non tarifaires au commerce, ce qui entraîne habituellement des répercussions préjudiciables sur les exportations agricoles canadiennes. Livrer bataille à ces barrières non tarifaires et insister sur la présence de normes réglementaires basées sur la science seront indispensables si nous souhaitons améliorer la compétitivité de l'agriculture canadienne dans le monde entier.

Ces recommandations vont dans le sens du Programme d'innovation du gouvernement du Canada, particulièrement en ce qui a trait à la facilitation de la conduite des affaires, des objectifs mis de l'avant dans le budget de 2017 et du programme commercial du gouvernement. CropLife Canada incite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que nous puissions continuer, en collaboration avec l'industrie et les agriculteurs, à mettre de l'avant l'avantage canadien tout en améliorant la productivité et la compétitivité à l'étendue de l'agriculture et de l'agroalimentaire au pays.

REVOIR LES MANDATS DE L'ACIA ET DE L'ARLA

Suite à la publication, l'an dernier, du Programme d'innovation du gouvernement fédéral et du rapport du Conseil sur la croissance économique, beaucoup de discussions se sont tenues

sur l'innovation dans l'agriculture et l'agroalimentaire. Il est évident que l'innovation est un important moteur de productivité et de compétitivité, et personne ne le sait mieux que les agriculteurs canadiens. Ils adoptent rapidement les nouvelles technologies et ainsi, se retrouvent parmi les agriculteurs les plus productifs au monde. Le canola est un excellent exemple d'innovation canadienne en action puisque cette culture qui dépend de l'exportation fut mise au point dans les années 1970 par une technique de production traditionnelle, mais grandement améliorée par la biotechnologie dans les années 1990. Elle représente aujourd'hui 26,7 milliards de dollars pour le Canada.

Toutefois, tout ce qui permet à l'industrie du canola de croître (que l'on parle de l'approbation des caractéristiques des nouvelles semences, des pesticides contre les parasites qui menacent les récoltes, ou encore de l'approbation de produits faits à base de canola) doit passer soit par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ou par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Pour le Canada, concurrencer à l'échelle mondiale ou tirer de l'arrière est tributaire de ces organismes.

L'ACIA a pour rôle d'évaluer et d'approuver les nouvelles variétés de semences, qui sont vitales aux intérêts des agriculteurs canadiens. La rapidité avec laquelle sont approuvées ces variétés affecte largement la compétitivité des agriculteurs canadiens, particulièrement si l'on pense au fait que leurs concurrents à l'échelle du globe veulent aussi obtenir l'accès à ces nouvelles variétés. Il faut en moyenne de 7 à 10 ans pour que nos entreprises membres puissent élaborer et commercialiser une nouvelle variété, et ce, à un coût variant de 150 à 200 millions de dollars. Un processus d'approbation ponctuel et prévisible est donc vital pour les agriculteurs canadiens, et pour faire du Canada un endroit attrayant où investir pour ces entreprises qui créent les nouvelles variétés.

Pour sa part, l'ARLA a la responsabilité de réglementer les pesticides au Canada. Créée en 1995, cette division de Santé Canada regroupe les ressources et les responsabilités qui voient à la réglementation de la gestion parasitaire.

En plus de son important mandat interne, l'ARLA fait un travail essentiel considérable au-delà de nos frontières. Elle collabore étroitement avec de nombreuses organisations internationales, y compris la United States Environmental Protection Agency, le Groupe de travail technique de l'Accord de libre-échange nord-américain, et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Une grande partie de ce travail porte sur la promotion de la réglementation axée sur la science ainsi que sur l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle de la réglementation. Cela est essentiel au maintien et à la promotion du commerce.

Malgré leurs importantes responsabilités internationales et leur rôle visant à aider l'agriculture canadienne à devenir plus concurrentielle à l'échelle de la planète, il est curieux de constater qu'aucune de ces deux agences n'a, dans son mandat, la responsabilité claire de commercialiser rapidement les innovations qui aideront les agriculteurs canadiens à devenir plus productifs et à concurrencer à l'international. L'ARLA a déjà eu de tels éléments dans le

cadre de son mandat, mais ils en ont été retirés depuis lors. Nous croyons qu'il est nécessaire de changer cette situation. Nous croyons aussi que les deux agences devraient avoir un mandat qui reflète leur rôle en matière de productivité et de compétitivité.

L'ACIA et l'ARLA font déjà un travail remarquable en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens, ce qui est leur premier mandat. En fait, elles sont reconnues internationalement pour leurs normes et leurs résultats, et elles jouissent d'une influence considérable lorsqu'elles aident les autres pays à créer et à mettre en place des systèmes réglementaires basés sur la science. Rien, dans notre demande, ne viendrait diminuer cette part importante de leur mandat de base. Celle-ci viendrait plutôt améliorer la capacité du Canada d'être présent dans le monde entier avec une productivité et une compétitivité améliorées des produits découlant de l'agriculture et de l'agroalimentaire en provenance de notre pays.

ÉTENDRE LE COMMERCE ET LUTTER POUR LA SUPPRESSION DES BARRIÈRES COMMERCIALES NON TARIFAIRES

Le Canada est un pays commerçant, et cela est encore plus vrai dans le domaine de l'agriculture. Le Canada a connu un surplus de 12 milliards de dollars dans le commerce agroalimentaire en 2015. Voilà qui est très positif, non seulement pour l'économie canadienne, mais pour le Canada tout entier, et pour le rôle de chef de file qu'il joue pour nourrir une population mondiale croissante.

Ce surplus est rendu possible grâce à deux grands piliers en matière de politique. Il est d'abord soutenu par un système réglementaire basé sur la science qui permet aux agriculteurs de demeurer modernes et compétitifs. Il offre un cadre réglementaire stable et prévisible basé sur des principes scientifiques éprouvés plutôt que sur la politique, et fait en sorte que nos agriculteurs ont accès aux outils novateurs de l'agriculture moderne dont ils ont besoin pour être durables et productifs.

Le deuxième pilier du succès agricole canadien est la présence d'ententes commerciales internationales qui garantissent des débouchés pour les produits canadiens. CropLife Canada et ses entreprises membres soutiennent largement les ententes comme l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et le Partenariat transpacifique (PTP). Bien que nous soyons déçus que le PTP ne soit pas allé de l'avant dans sa forme originelle, nous sommes rassurés par les discussions qui continuent d'avoir lieu entre les pays intéressés en vue de la création possible d'un PTP révisé. De telles initiatives promettent l'accès à des marchés robustes, prospères et croissants pour les produits agricoles canadiens.

Garantir un accès privilégié à des marchés comme ceux-là est vital puisque l'Asie représentera les deux tiers de la classe moyenne mondiale en 2030, et la moitié du PIB mondial en 2050. Bref, la compétitivité future du Canada est tributaire d'un commerce international fort.

La nécessité d'éliminer les droits douaniers imposés est un résultat souhaité. Une autre importante question est toutefois la présence de barrières commerciales non tarifaires. C'est une question qui inquiète beaucoup nos membres et leurs clients, les agriculteurs canadiens. Bon nombre d'exportations font face à une série de barrières commerciales non tarifaires considérables comme les règles entourant le commerce de la biotechnologie et des produits sanitaires et phytosanitaires. Ces règles sont basées sur des lois arbitraires et non scientifiques mises en place par d'autres pays pour agir par procuration à titre de droits douaniers empêchant l'importation de ces produits. Comme mentionné précédemment, l'élimination de droits douaniers est souvent accompagnée par la hausse de barrières commerciales non tarifaires.

Le commerce avec la Chine est un bon exemple de ces défis qui se dressent devant nos agriculteurs. La Chine est un marché vital pour l'agriculture canadienne, et elle détient la clé d'une large proportion de notre future croissance. Malgré tous nos efforts et ceux déployés par le gouvernement du Canada, la Chine continue quand même de mettre en place et d'appliquer des politiques qui retardent la commercialisation et l'exportation de céréales et d'oléagineux canadiens, de même que des produits transformés qui en découlent. Ceci illustre la nécessité d'une plus grande transparence et d'un mécanisme rigoureux de règlement des différends à l'intérieur de toute entente commerciale basée sur des principes scientifiques éprouvés et évalués par des pairs. Nous appuyons les efforts du gouvernement du Canada en vue d'explorer la possibilité de négocier une entente de libre-échange avec la Chine, et nous croyons que cette entente devra ultimement, si elle a pour objectif de devenir un véhicule efficace pour l'agriculture canadienne, inclure de telles dispositions.